

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le trois novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane LEJEUNE,

Présents : MM. LEJEUNE Stéphane - BOULET Alexis - GODIN Fabrice - PIERRON Patrick - DOMGIN Jean-Luc - BERNARD Christelle - BELLAY Teddy - GRANDJEAN Aurélien - LACOUR Ludivine - LE GALLIARD Philippe - MEUNIER Marion - NIMESKERN Maud - PIERRE Cyril

Absentes excusées : HUBLER Isabelle et GAILLIOT Nathalie

Secrétaire de séance : Christelle BERNARD

📖 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance, le registre des délibérations est signé.

1/ Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme

Considérant la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite « ALUR » qui instaure un mécanisme de transfert de droit au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au profit des communautés de communes ou d'agglomération ;

Considérant la délibération N°19-2017 du 14 mars 2017 qui a confirmé le souhait d'un report de prise de compétence PLUI par la communauté de communes aux motifs suivants :

- La CCPSV souhaite construire le transfert en partenariat avec les communes
- Les maires, garants de la proximité et en prise avec les réalités locales, doivent rester l'acteur premier du droit des sols ;

Considérant l'ampleur du travail à effectuer pour élaborer un PLUI sur le territoire, et considérant les nombreux transferts de compétences au cours du mandat 2014-2020 ;

Considérant que le territoire de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV), constitué de 16 communes, se couvre progressivement de documents d'urbanisme ;

Considérant que pour s'opposer à ce transfert de droit à l'EPCI, un principe de minorité de blocage est instauré. Cette minorité de blocage s'appliquera si elle représente une opposition de 25% des communes représentant au moins 20% de la population ;

Considérant que les maires du territoire, interrogés sur cette thématique, souhaitent dans leur grande majorité que cette compétence reste communale et qu'ils souhaitent réunir les conditions favorables à un tel transfert qui serait envisagé à compter de 2026 ;

Il est à noter que si le transfert de compétence n'a pas lieu, le débat sur ce transfert se déroulera à nouveau, pendant le présent mandat pour préparer ce transfert en 2026 ou au plus tard lors du prochain renouvellement des conseillers municipaux et communautaires.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal de délibérer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV)

2/ Participation à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe-et-Moselle a lancé en avril dernier l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».

Afin de garantir à chaque habitant la possibilité de disposer d'un masque pour se protéger, le Département a sollicité toutes les collectivités de Meurthe-et-Moselle pour leur proposer une commande groupée de masques.

Notre collectivité a souhaité s'associer à cette opération, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéenne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :

- Des masques homologués par la DGA de type masque de catégorie 1
- Des masques lavables en machine à 60° et réutilisables
- Des masques adaptés aux tailles enfant et adulte
- Des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99% dans le Département, à partir de tissu vosgien.

Le conseil départemental a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de la délibération du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités et montants de participation des communes et EPCI à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans » ;
- D'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle une participation de 656.50 € au titre de cette opération (livraison de 1000 masques à 2.30 €/masque soit un coût total de 2300 € ; subvention Etat 1€/masque soit 1000 € ; subvention du Département 0.65 €/masque pour 990 masques (nombre d'habitants) soit 643.50 € ; $2300-1000-643.50=656.50$) ;

3 - Convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement Le Clos des Saules avec Manson Aménagement

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Manson Aménagement pour le transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Le Clos des Saules » à l'euro symbolique.

Une réunion de la commission urbanisme et Monsieur Manson a eu lieu le 15 octobre 2020.

La rétrocession permet d'éviter la création d'une Association Syndicale Libre avec d'éventuels soucis ultérieurs (membres non maîtrisés ...)

La rétrocession ne se fait qu'après toutes les vérifications permettant d'apprécier du bon fonctionnement des réseaux et accord des services concessionnaires, de la réserve incendie ainsi que la servitude de tréfonds avec Cyril Pierre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Le Clos des Saules » avec Manson Aménagement.

4/ Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Sommerviller-Vitrimont

Suite au transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois, il a été nécessaire de modifier les statuts du Syndicat des Eaux de Sommerviller-Vitrimont. En effet, les communes de Sommerviller et Hudiviller ne sont plus membres du Syndicat, elles sont remplacées par la communauté de communes.

Le siège social du Syndicat est également modifié : Flainval au lieu de Sommerviller.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat intercommunal des eaux de Sommerviller-Vitrimont

5/ Avis du conseil municipal sur la demande de la société DOMBASLE ENERGIE d'exploiter une chaufferie CSR à Dombasle sur Meurthe et Varangéville

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est ouverte du 19 octobre au 20 novembre 2020 inclus sur la demande d'autorisation environnementale de la société DOMBASLE ENERGIE pour l'exploitation d'une chaufferie CSR à Dombasle sur Meurthe et Varangéville. L'avis de la commune à l'égard de ce projet est sollicité.

La complexité et le manque de lisibilité du projet a amené un grand nombre des conseillers à s'abstenir,

Après en avoir délibéré et à 2 voix pour et 11 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6/ Déclarations d'intention d'Aliéner

- ✓ M. et Mme LANGE Jonathan, 38 La Croisette, parcelle C 562, 607 m², maison, M. et Mme Franck GEHIN de Remenoville.

La Commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

7/ Questions diverses

Courrier d'un habitant demandant une place handicapée : sa demande est bien prise en compte. Suite à la création du nouveau lotissement, le nombre d'habitants de Sommerviller va dépasser les 1000 et donc de nouvelles normes vont s'imposer et notamment la création de places handicapées. Une réflexion est actuellement en cours.

Commission d'appel d'offres : réunion d'ouverture des plis pour la maison des associations le 19 novembre 2020 à 14 heures.

Saint Nicolas : une réunion sera programmée semaine prochaine. Au vu du contexte actuel, seul le Saint Nicolas des écoles devrait être maintenu.

Associations : une réflexion est en cours sur la gestion des différents locaux par les associations. De nouvelles conventions devraient être mises en place.

Le prochain Ban Cahoué devrait sortir après les vœux du maire (fin janvier 2021), les demandes d'articles vont être envoyées prochainement.

Chasse autorisée à plus de 150 mètres des maisons.

La signalisation de la déviation lors des travaux sur la RD2 entre Sommerviller et Dombasle sur Meurthe a été très peu visible et de nombreux automobilistes et même chauffeurs poids-lourds se sont engagés. Rappel : c'est le Département qui en était responsable.

Problème récurrent de stationnement sauvage (pelouse, passage piétons, épaves...)

Prochaine commission « travaux » : mercredi 18 novembre 2020

Ecole :

- Fuite du réseau de chauffage de l'école : le tuyau traversant la cour a été changé, la tranchée est sécurisée et sera rebouchée par les employés.
- Visite de contrôle de l'école le 10 novembre

Tracteur toujours en panne. L'avis de Cyril est demandé.

Courrier pour le colis de fin d'année a été distribué. Pas de goûter cette année. Les colis seront distribués le 13 décembre. Christelle recherche des volontaires.

Des attestations dérogatoires avec un « petit mot » de l'équipe municipale ont été distribuées ce week-end par Jean-Luc et Christelle aux personnes de plus de 70 ans. Vu les nouvelles restrictions sanitaires du covid, les membres de la commission sociale prendront contact régulièrement avec nos aînés afin de s'assurer de leur bien-être ou de leurs besoins éventuels

Pour la remise des prix du fleurissement, les lots seront apportés directement aux lauréats.

Un devis a été signé avec l'entreprise Koenig pour la haie le long du terrain de jeux.
Problème des bennes à textile près du tennis : un courrier sera envoyé à la Communauté de communes pour la faire retirer. Il y en a suffisamment sur la commune notamment 2 près des bennes à déchets verts.

Le 11 novembre : pas de cérémonie, une gerbe sera déposée par Monsieur le maire et Christelle Bernard qui représente le Souvenir Français.

Rue des Salines : des rencontres avec des propriétaires pour la rétrocession d'une partie de leur terrain pour créer un trottoir sont en cours.

Prochain conseil municipal : 15 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 30

Affiché le 5 novembre 2020
Le Maire,
Stéphane LEJEUNE